

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 6 février 2025

Objet : Adoption du compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février 2025

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Pinsaguel sous la présidence de M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 317

Nombre de membres présents : 25 ; **Pouvoirs** : 6

Présents : Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Adelin, Boureau Pascal, Boyé Brigitte, Carles Nadine, Clouzeau Martina, Demenitroux Emma, Denouvion Victor, Douarche Joëlle, Durieux Antoine, Emery Françoise, Goffre-Pedrosa Inès, Guillermin Thierry, Hollard Solange, Larrieu Guy, Laurans Bernard, Molinier Michel, Morice Michel, Renoux Michel, Roméo Pascale, Roques Geneviève, Tudela François, Weissberg Daniel

Absents ayant donné procuration : Aubert Bernard a donné pouvoir à Boureau Pascal, Couché Valérie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Duclos Cathy a donné pouvoir à Boureau Pascal, Gryzcza Daniel a donné pouvoir à Denouvion Victor, Meiffren Isabelle a donné pouvoir à Denouvion Victor, Raoux Nathalie a donné pouvoir à Denouvion Victor

Nombre de suffrages exprimés :

Vote : Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par le M. le Président de Haute-Garonne Environnement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé par le payeur départemental pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.



Pascal BOUREAU
Président de HGE
17 févr. 2025

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement